



## CALCUL DE LA GIPA

Sur notre site un simulateur de GIPA pour l'année 2013 (Rappel : la GIPA est versée aux fonctionnaires dont le traitement indiciaire brut n'a pas progressé depuis au moins 5 ans).

## PRIME D'INTÉRESSEMENT 2012

Comme annoncé lors de l'audience ministérielle du 18 avril dernier, le Directeur Général a confirmé que la prime d'intéressement au titre de 2012 versée avec le traitement de juin s'élèvera à 150 € brut. Une nouvelle fois, les douze indicateurs retenus pour évaluer la performance collective de la DGFIP ont été atteints et certifiés pour l'exercice 2012).



## PRIME DE RENDEMENT

Les informations concernant la prime versée en juin aux agents de la filière fiscale sont en ligne sur notre site.

## DEMANDES DE MUTATIONS (CADRES C)

Pour éviter toute pénalisation, les agents ont jusqu'au **30 mai 2013** pour annuler leur demande de mutation.

## LA RÉMUNÉRATION DES FONCTIONNAIRES D'ÉTAT FAIT DU SURPLACE

Pour étayer leurs revendications, les fonctionnaires **FO** ont commandé à l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES) la première étude scientifique sur l'évolution des rémunérations des agents sur les 30 dernières années. "Une étude de l'Insee relayée par la presse vient de dévoiler une hausse de la rémunération des fonctionnaires de 0,8% en 2010 et une moyenne de 2459€ net par mois, explique **FO**. Pourtant, sur le terrain, les agents connaissent plutôt une stagnation voire une baisse de leurs revenus".

Pour **FO**, "Nous avons un ressenti, notamment sur un tassement des grilles, un rapprochement entre les catégories et une catégorie C de plus en plus impactée par la hausse du SMIC". Cette étude nous permet d'apporter des éléments irréfutables dans le cadre des négociations et de montrer que l'expertise technique est aussi du côté des organisations syndicales. La direction générale de l'administration de la fonction publique a reconnu qu'une telle synthèse n'avait jamais été menée. »

### UNE GRILLE FIGÉE DEPUIS 1977

Pas de grosses surprises dans les conclusions de l'enquête. "Une constante sur toutes ces années, c'est la politique salariale peu ambitieuse", résume L'IRES. L'étude confirme le gel de certains éléments de rémunération, à commencer par le point d'indice. Elle confirme également un tassement de la grille indiciaire. "Le traitement minimum est maintenu au niveau du SMIC, sans volonté de conserver un écart significatif, alors que le haut n'a pas évolué depuis 1977".



L'IRES observe également une approche systématiquement budgétaire dans les négociations. "Pourtant, les dépenses de personnel par rapport au PIB étaient de 5,8% en 2011 contre 7,2% en 1978". L'IRES constate que le maintien du pouvoir d'achat n'est plus lié à l'inflation ni à la valeur du point depuis les années 1980. Désormais, il est calculé sur la globalité des revenus tous les quatre ans. En clair, l'avancement de carrière sert à compenser l'inflation.

À l'exception des enseignants, L'institut confirme également que le régime indemnitaire et les primes prennent le pas sur l'indice, alors que la valeur du point reste gelée. En parallèle, l'individualisation est en hausse avec une augmentation des avancements à la carte et des négociations salariales par ministère.

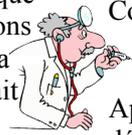
Quant aux carrières, elles se sont rallongées avec la création d'un troisième grade. Sauf concours interne, les agents restent enfermés dans leur catégorie et ils disposent de peu de perspectives, surtout dans la catégorie C où les modalités d'avancement sont les plus inégalitaires.

En s'appuyant sur cette étude, **FO** va élaborer les grandes lignes d'un nouveau projet de grille indiciaire. Elle contiendra ses principales revendications avec notamment un démarrage à 120% du SMIC et une multiplication par six du coefficient entre le bas et le haut de la grille.

## ACTION SOCIALE

Un 1er groupe de travail s'est tenu le 25 avril 2013. L'arrêté du 15 janvier 2002 réglementant l'organisation et le fonctionnement de l'action sociale dans nos Ministères n'est plus applicable en l'état. Par conséquent, l'administration propose des modifications. Seuls quelques articles de l'arrêté ont pu être examinés.

**FO** a tenu à rappeler toute l'importance de cet arrêté qui fixe les conditions d'organisation et de fonctionnement de l'action sociale ministérielle. Il ne saurait être question pour **FO** que l'administration profite de cette refonte pour supprimer ou modifier des articles qui ont encore toute leur pertinence.



Concernant la présence des médecins et des infirmières que l'administration envisage de supprimer lors des comités d'action sociale au plan local, **FO** s'insurge.

Après avoir supprimé la présence des présidents et des délégués des CDAS au CNAS, l'administration supprime la présence des conseillers techniques... **Aujourd'hui les médecins et après qui passera à la trappe ?** **FO** réaffirme que la présence de ces acteurs de l'action sociale est plus que jamais nécessaire et indispensable pour une politique cohérente au plan national. Dans le contexte budgétaire actuel, **FO** sera particulièrement attentive aux propositions formulées par l'administration qui ne sauraient avoir pour conséquence un accroissement de la charge de travail des personnels concernés.